

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission des Finances

chargée de l'examen du Préavis n° 2020/04 « Etablissement primaire et secondaire du Belvédère : construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique de type VD2, démolition de trois pavillons en bois et achat de mobilier complémentaire pour la période transitoire - Demande de crédit d'ouvrage »

Présidence :	M. Valentin CHRISTE
Membres présents :	Mmes Stéphanie MOOSER, Sarra PERRIN MM. Vincent BRAYER, Matthieu CARREL, Daniel DUBAS, Philippe MIAUTON, Fabrice MOSCHENI, Jacques-Etienne RASTORFER, Benjamin RUDAZ, Joël TEUSCHER
Membres excusés :	Mme Aude BILLARD MM. Johann DUPUIS, Romain FELLI, Alain HUBLER
Invités :	Mmes Barbara DE KERCHOVE, cheffe du Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) ; Edith DEHANT, architecte, cheffe de projet, Service d'architecture MM. David PAYOT, directeur EJQ ; Franco VIONNET, Responsable secteur bâtiments (SEP+S) ; Olivier DEZUARI, Directeur de l'Etablissement du Belvédère
Notes de séance	Mme Vanessa MAURER, assistante de direction (SEP+S), que nous remercions.

Lieu : séance tenue par vidéoconférence. Nous remercions M. Frédéric TÉTAZ, Secrétaire du Conseil communal, pour l'avoir organisée.

Date et heure : vendredi 27 mars 2020, 13h30-15h40

Après les présentations d'usage, M. le Municipal présente le préavis. La Municipalité sollicite du Conseil communal un crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 21'050'000.- afin de procéder à des travaux sur le site du collège du Belvédère. Dans le détail, il s'agit, d'une part, de démolir l'annexe sud du Collège du Belvédère, datant de 1964, ainsi que trois pavillons en bois datant de 1961 (aujourd'hui utilisés comme salles de classe) ; et d'autre part de construire une nouvelle annexe sud en remplacement de l'ancienne et d'installer des pavillons provisoires en bois durant la phase de reconstruction.

Deux commissaires de la commission initialement désignée pour le traitement de cet objet ont fait préalablement part au président de questions et de positions qui ont été traitées lors de la séance. En outre, un petit dossier complémentaire contenant des plans et des coupes a été remis aux membres de la commission la veille de la séance par voie informatique. La discussion et les compléments fournis par l'administration concernent principalement les points suivants :

Conseil communal de Lausanne

- Le collège du Belvédère compte aujourd'hui déjà plus de 1'000 élèves. Un commissaire s'inquiète de voir ce nombre croître à l'avenir. La volonté de la Municipalité n'est cependant pas d'augmenter ce nombre au-delà de 1'100 élèves. Mais il y a aujourd'hui une réelle demande de disposer de classes et d'espaces d'enseignement supplémentaires. En particulier, la pénurie de salles de gymnastique se fait cruellement ressentir. La création d'un nouveau réfectoire est également attendue.
- Certains commissaires regrettent qu'on ait renoncé à l'utilisation de bois dans la structure de la nouvelle annexe. Il est indiqué que le jury du concours d'architecture a retenu un projet employant du béton recyclé, n'exigeant qu'un déplacement de terre limité, et visant à obtenir le label Minergie P-Eco.
- Le projet d'architecture devait tenir compte de deux contraintes importantes : ne pas dépasser la hauteur de l'esplanade du Belvédère, et éviter au maximum d'orienter les classes en direction de l'avenue Marc-Dufour en raison des nuisances sonores induites par le trafic routier.
- Certains commissaires questionnent l'opportunité de démolir les trois pavillons en bois, alors que la pénurie de locaux d'enseignement à Lausanne est avérée. Force est néanmoins de constater aujourd'hui que ces bâtiments sont dans un état d'usure très avancé. En outre, leur démolition permettra de revenir aux jardins tels que conçus à l'origine par l'architecte Marc PICCARD. Enfin, cette opération n'est prévue que pour l'été 2022, soit au moment où les nouvelles classes seront disponibles.
- Un commissaire demande si la totalité des droits à bâtir est exploitée. M. le Municipal précise que la démarche consiste à établir les besoins des usagers, puis de demander aux architectes de les inscrire dans les droits à bâtir existants. Il ne s'agit pas d'exploiter au maximum ces droits par principe. Le projet tel que prévu exploite en tout cas la hauteur maximale possible.
- Le projet vise à répondre aux trois objectifs identifiés par la réponse au postulat EGGENBERGER : s'agrandir en fonction de l'évolution démographique, assainir les bâtiments et s'adapter aux usages scolaires et du quartier.
- L'impact de la crise liée au coronavirus : le calendrier comporte trois jalons principaux, à savoir l'installation des pavillons provisoires sur l'esplanade du Belvédère (pour laquelle le permis de construire a déjà été obtenu), le déménagement des classes pendant les vacances d'été, et – idéalement – la démolition de l'annexe sud existante avant la rentrée scolaire. Les démarches administratives se poursuivent malgré la crise afin d'être prêts pour la phase de réalisation, dès que celle-ci sera possible.
- Le nombre de places de parc attenantes à l'annexe sud sera divisé par deux et passera de 25 à 12 (parmi lesquelles une place pour les personnes à mobilité réduite). Certains besoins sont incompressibles (infirmières scolaires itinérantes notamment).
- Il n'est pas prévu de séparation physique entre le nouveau préau et les terrains de sport. Le grillage actuel situé entre les terrains et l'avenue Marc-Dufour sera maintenu, afin d'éviter que les jeux de balle ne menacent la sécurité routière.
- Le chemin des Croix-Rouges appartenait au périmètre de réflexion au moment du concours d'architecture. Il est prévu qu'il favorise à terme la mobilité douce.

Conseil communal de Lausanne

- Protection contre les chaleurs excessives : le bâtiment sera équipé d'une ventilation avec double flux. Durant la journée, il sera possible de le rafraîchir même sans ouvrir les fenêtres. Il sera également possible de profiter d'un rafraîchissement nocturne. Les utilisateurs des locaux pourront ouvrir eux-mêmes les fenêtres (totalement ou en imposte), ce qui permettra de réguler la concentration de CO₂ dans les classes.
- Le bâtiment sera équipé de stores « semi-automatiques » à lamelles : leur gestion nocturne sera automatisée (afin notamment de préserver la chaleur en hiver), mais l'enseignant pourra les contrôler durant la journée. En été, ils permettront de se protéger du soleil, tout en n'obstruant la vue qu'au minimum.

Un **amendement** est déposé afin de modifier la conclusion n° 1 de la manière suivante :

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 20'750'000 destiné à financer la construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique de type VD2, et l'achat de mobilier complémentaire pour la période transitoire sur le site scolaire du Belvédère, montant qui se répartit comme suit :*
 - CHF 19'437'600 pour les travaux liés au bâtiment ;
 - CHF 1'312'400.- pour le mobilier ;

Cet amendement vise à retirer du projet la démolition des trois pavillons en bois actuellement existants. Celle-ci pourrait faire l'objet d'un préavis ultérieur, après l'entrée en fonction de la nouvelle annexe sud, afin de continuer de profiter de ces bâtiments de manière transitoire compte tenu de la pénurie de locaux scolaires.

L'amendement est accepté par 8 voix pour et 2 abstentions.

Ainsi amendées, les conclusions sont acceptées en bloc et à l'unanimité.

Lausanne, le 2 avril 2020

Le rapporteur :
Valentin Christe

Annexe : comparaison entre la vue actuelle et les travaux prévus (photomontage annexe sud)

